

WO/PBC/18/6 ORIGINAL: FRANCAIS DATE: 21 JUIN 2011

Comité du programme et budget

Dix-huitième session Genève, 12 – 16 septembre 2011

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

préparé par le Secrétariat

INTRODUCTION

- 1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité du programme et budget (PBC) un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI couvrant la période écoulée depuis le dernier rapport d'avancement lors de la quinzième session du PBC en septembre 2010 (WO/PBC/15/21).
- 2. Il est rappelé que le projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité des bâtiments appartenant à l'OMPI s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du système unifié de sécurité des Nations Unies (*UN Security Management System*) et qu'il concerne la mise à niveau des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, ou normes UN H-MOSS (*UN Headquarters Minimum Operational Security Standards*).

MODIFICATION DU CONCEPT DE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

3. Il est rappelé que dans le cadre de l'instruction normale du dossier initial de demande d'autorisation de construire pour le périmètre de sécurité, le service compétent de l'État hôte avait informé l'OMPI d'un préavis défavorable, avec demande de modification du projet d'origine.

- 4. Immédiatement après cette communication, le Secrétariat a discuté avec les services compétents de l'État hôte afin de réfléchir sur les options et les alternatives possibles pour le concept de périmètre de sécurité de l'Organisation.
- 5. Durant l'été 2010, ces discussions ont conduit le Secrétariat à modifier le cahier des charges du périmètre de sécurité et à élaborer un nouveau projet, tenant compte des contraintes de la servitude de passage du chemin des Colombettes et d'une organisation ouverte vers l'extérieur mais suffisamment protégée face aux risques actuels et émergents.
- 6. Cette version du concept modifié de sécurité comporte les caractéristiques suivantes :
 - i) Une protection anti-véhicules complète autour de tous les bâtiments de l'Organisation avec une combinaison d'obstacles fixes et mobiles,
 - ii) Le maintien de la servitude de passage piétonnière du Chemin des Colombettes,
 - iii) Le maintien de l'accès au parc de l'OMPI pour les piétons,
 - iv) Le maintien du passage piétonnier entre les bâtiments PCT et GB II,
 - v) Une canalisation des piétons (barrière) le long du Chemin des Colombettes,
 - vi) Une réduction significative de la hauteur (-30 cm) de la canalisation des piétons de 250 cm à 220 cm.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

7. Une demande complémentaire d'autorisation de construire a été déposée le 9 juin 2011 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'Office des autorisations de construire de la République et Canton de Genève.

COORDINATION AVEC L'ÉTAT HÔTE

- 8. Au titre de représentant de l'État hôte et dans le but de garantir une gestion efficace et coordonnée du projet de construction du périmètre de sécurité, la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (ci-après FIPOI) et le Secrétariat de l'OMPI ont signé conjointement le 21 juin 2011 un protocole d'accord (« Memorandum of understanding ») pour que la gestion des travaux soit faite par la FIPOI en collaboration avec l'OMPI.
- 9. Il est rappelé que l'État hôte finance les mesures de protection pour les bâtiments existants de l'OMPI (AB/GBI/GBII/PCT). Les périmètres de sécurité du nouveau bâtiment et de la future salle de conférence sont pleinement financés par l'OMPI. C'est pourquoi, le protocole d'accord règle les principes de coordination entre l'OMPI et la FIPOI pour la réalisation de l'ensemble du périmètre de sécurité des bâtiments de l'OMPI, existants comme nouveaux et futurs.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- 10. Il est rappelé que le projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité est constitué de trois phases principales :
 - a) La phase I, l'avant-projet, consiste à recueillir et à analyser les informations nécessaires sur les systèmes, infrastructures et câblages des bâtiments existants afin d'établir des plans "sûreté et sécurité" et un concept de sécurité conformes au cadre du projet et aux normes MOSS/H-MOSS.
 - b) La phase II réside dans l'établissement des cahiers des charges, y compris les dossiers d'exécution pour les entreprises, la réalisation des appels d'offre et l'acquisition des équipements et systèmes.
 - c) La phase III correspond à l'exécution des travaux jusqu'à la remise complète des installations à l'OMPI et à la formation du personnel.
- 11. À la date de rédaction du présent document, les principaux éléments du projet sont dans les phases suivantes :

Éléments du projet	État actuel	Prévision
Mesures périmètriques de	Phase II en cours	Phase III dès novembre
sécurité		2011
Mesures intérieures de	Phase II en cours	Phase III dès novembre
sécurité		2011

12. La planification du projet, notamment le phasage avec la construction de la nouvelle Salle de conférence, devra être adaptée en fonction de la future date d'obtention du permis de construire pour le périmètre de sécurité.

OBJECTIFS RÉALISÉS DE JUIN 2010 À FIN MAI 2011

13. Tel que prévu, le réseau informatique LAN dédié aux applications de sûreté et de sécurité a été déployé dans la Nouvelle Construction (première étape du réseau). Cette première partie de l'installation a été réceptionnée le 13 mai 2011 à la pleine et entière satisfaction du Secrétariat. L'installation sera complétée avec la réalisation du Centre de contrôle dans le bâtiment G. Bodenhausen I (GB I) et le déploiement des mesures intérieures de sécurité (étapes 2 et 3), le solde suivra pour les bâtiments existants (AB/GB II/PCT).

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION À PARTIR DE MAI 2011

- 14. Compte tenu de la modification du périmètre de sécurité, la réalisation des documents (phase II) pour les mesures intérieures est toujours en cours. En effet, les mesures intérieures doivent être adaptées en fonction de la nouvelle topologie du périmètre de sécurité.
- 15. Les phases d'avant-projet et projet pour le Centre de contrôle sont terminées. Le Secrétariat passera à la phase d'exécution dès le début de l'automne 2011, afin que le Centre de contrôle soit prêt pour recevoir les nouveaux systèmes et équipements relatifs au périmètre de sécurité, dès le printemps 2012.
- 16. Une demande d'autorisation de construire a été déposée le 14 juin 2011 auprès des services compétents de l'État hôte pour la réalisation du Centre de contrôle.

UTILISATION DU BUDGET APPROUVÉ

17. Il est rappelé que le financement des travaux de mise en place d'un périmètre de sécurité pour les bâtiments existants sera pris en charge à hauteur de 5'000'000 de francs suisses par l'État hôte, la part de financement par l'Organisation se montant à 7'600'000 de francs suisses (voir documents WO/PBC/13/6(a) et WO/PBC/14/11).

Objets	Budgets approuvés par les États membres en décembre 2008	Estimation juin 2011
Bâtiments existants		
Mesures extérieures	4,856,960	7'950'411
Mesures intérieures	4,743,040	4'590'000
Total	9,600,000	12,540,411
Financement OMPI	7,600,000	7,540,411
	Financoment de	l'État hâta

	Financement de l'État hôte	
	2008	2011
Participation État hôte	2,000,000	5,000,000
Solde	0	59,589

- 18. Il est rappelé que le coût définitif du projet dépendra des appels d'offres qui seront lancés conformément aux procédures de passation de marché et d'achat.
- 19. Il est prévu de réaliser toutes les recommandations du projet en tenant compte de divers facteurs, en particulier contraintes techniques, évolution technologique, avancement de la coordination entre les différents projets de construction, état des dépenses. Les éléments essentiels du projet seront donc réalisés en priorité, les autres ultérieurement en fonction des exigences de sûreté et de sécurité, de l'évolution de ces dernières au cours des prochaines années et de leur mise en œuvre.
- 20. À la date d'établissement du présent document, 1'553'199 francs suisses du budget approuvé ont été engagés, avec la répartition suivante :

Travaux, honoraires, etc.	Montants en francs suisses
Périmètre de sécurité (mesures de protection de la rampe d'accès au parking AB)	340'765
Honoraires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs électricité, ingénieur CVC et sanitaire, spécialistes sécurité, FIPOI) Frais secondaires (autorisation, taxes, frais et divers)	990'301
Installations électriques & équipements	222'133
Total engagé par l'OMPI jusqu'au 31.05.2011	1'553'199
Budget approuvé par les États membres en décembre 2008 (document A/46/10 Rev.)	7'600'000
Solde disponible	6'046'801

21. À la date d'établissement du présent document, un montant de 844'662 francs suisses a été utilisé sur les fonds engagés avec la répartition suivante :

Travaux, honoraires, etc.	Montants en francs suisses
Périmètre de sécurité (mesures de protection de la rampe d'accès au parking AB)	205'154
Honoraires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs électricité, ingénieur CVC et sanitaire, spécialistes sécurité, FIPOI) Frais secondaires (autorisation, taxes, frais et divers)	504'631
Installations électriques & équipements	134'877
Total dépensé par l'OMPI jusqu'au 31.05.2011	844'662
Total engagé par l'OMPI jusqu'au 31.05.2011	1'553'199
Solde à payer	708'537

PLANIFICATION

- 22. A titre d'information, le planning prévisionnel du projet figure en annexe du présent rapport.
 - 23. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

Projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI Planning prévisionnel

Version: 06 juin 2011

